

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 708

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
Nº 708 1^{er} décembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

20 A N S

708

Domaine public

Patrons, purs et durs

On pouvait s'y attendre. La garantie du risque à l'innovation, proposée par le Conseil fédéral, a été accueillie froidement par la commission ad hoc du Conseil des Etats.

La petite guerre a commencé il y a maintenant plusieurs mois. A peine connu, le projet a subi un feu nourri de critiques. Lors de la procédure de consultation, les organisations patronales ont mis les pieds contre le mur. Jusque-là, rien que de très normal. Ce qui est plus inhabituel, c'est le battage qui a suivi, et qui dure encore, orchestré en première ligne par la «Neue Zürcher Zeitung». C'est par dizaines que le quotidien zurichois a publié des prises de position d'industriels, de banquiers, d'instituts de cautionnement, d'organisations économiques, de particuliers, négatives dans leur grande majorité.

On a commencé par montrer l'inutilité de cette assurance, proposée par la Confédération à l'intention des petites et moyennes entreprises qui peinent lorsqu'il s'agit de trouver des capitaux pour développer de nouveaux produits.

Puis on s'est réfugié derrière le principe sacré de l'économie de marché, mis en péril par ce projet: un fonds de garantie de 16 millions par an, pour des dépenses de «recherche et développement» estimées à 4,5 milliards! Vraiment, intervention inutile ou dangereuse?

Et tout récemment les grandes banques, SBS en tête, proposaient un nouveau service qui ressemble étrangement au projet fédéral...

Crainte d'une concurrence étatique, preuve d'une lacune qu'on se hâte de combler pour couper l'herbe sous les pieds du Département fédéral de l'économie publique?

Le projet, c'est sûr, a mis mal à l'aise les milieux économiques. L'intensité de la réaction est disproportionnée. Finalement cette assurance contre les risques à l'innovation, si elle est acceptée, ne sera pas obligatoire. Les entrepreneurs y feront appel, si besoin il y a. Un service, rien de plus. Une intervention publique qui ne remet pas en cause l'économie de marché, c'est le moins qu'on puisse dire. Alors pourquoi cette agitation?

On connaît l'animosité du chef de la rubrique économique de la «NZZ» pour Waldemar Jucker, directeur de l'Office fédéral des questions conjoncturelles et inspirateur du projet. On se souvient des grincements de dents patronaux face aux jugements sévères de Kurt Furgler à l'endroit des industriels helvétiques (DP 692). Alors, une occasion rêvée de montrer à une administration et à un conseiller fédéral, jugés trop entreprenants, les limites du pouvoir politique (cf. aussi p. 2)?

Les inimitiés personnelles jouent certainement un rôle dans ce conflit — la récente désignation d'un non-radical à la succession de Paul Jolles ne va guère avancer les choses d'ailleurs. Mais elles n'expliquent pas tout. Le durcissement de la droite politique qu'on observe depuis quelques années a son correspondant dans les milieux économiques. Face à la récession, aux difficultés conjoncturelles et structurelles, le patronat suisse revendique la plus large autonomie. Il ne veut rien entendre de la concertation avec l'Etat qui s'est instituée dans d'autres pays industriels et qui porte des fruits. Pur et dur, à cheval sur les principes, de peur de mettre la main dans un engrenage. Et que les plus forts gagnent. Et tant pis pour les régions qui se vident de leur substance économique et les branches économiques vacillantes.

Dans cette perspective, le tir de barrage contre la garantie du risque à l'innovation n'est qu'un épisode. Le patronat, relayé par une droite parlementaire renforcée, ne se gênera pas de défendre séchement son terrain.

J. D.